



**MORVAN**  
sommets & grands lacs  
communauté de communes

# PROCES VERBAL

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DU LUNDI 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, à la salle des fêtes de Brassy.

**Président :** René BLANCHOT

**Présents : 43 conseillers dont 1 suppléant**

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Sandrine DURAND, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Roman CHARLES, Patrick LOISY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Pascal RATEAU, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Georges FLECQ, Daniel GRANGER, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Bernard DETILLEUX, Jean-Luc VIEREN ;

**Absents : 7 conseillers**

- Mesdames Chantal-Marie MALUS, Yasemin DOGAN KUKUK, Fabienne PETITRENAUD, Danièle PERROT,  
- Messieurs Serge DUSSAULE, Philippe DAUVERGNE, Laurent LIBRERO,

**Pouvoirs : 4 élus représentés**

Madame Danièle PERROT donne pouvoir à Madame Andrée LUTREAU

Madame Chantal-Marie MALUS donne pouvoir à Monsieur Laurent SOULLARD

Monsieur Laurent LIBRERO donne pouvoir à Monsieur Patrice JOLY

Madame Yasemin DOGAN KUKUK donne pouvoir à Monsieur André BUTTIGHOFFER

**Secrétaire de séance :** Christine PIN

Le quorum de 26 conseillers étant atteint, la séance peut débuter.

**Ordre du jour de la séance :**

- Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 13 avril 2023
- Informations sur les décisions prises en bureau communautaire du 30 mars 2023
- Discussion autour de l'étude sur l'harmonisation du mode de financement de la gestion des déchets
- Prise en charge du loyer du médecin de la Maison de santé de Château-Chinon après son départ afin de ne pas faire porter cette charge sur les autres professionnels de santé
- Information sur la programmation de la première réunion publique dans le cadre du lancement de la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du tribunal de Château-Chinon
- Projet de reprise de l'atelier-traiteur le Gourmet en Morvan en partenariat avec plusieurs structures

Publication  
le 13.07.2023

- Retour sur la journée "Mobilités" organisée par le Pays Nivernais Morvan et création d'une commission mobilité
- Point sur la reprise de la piscine de Château-Chinon et le gymnase de Lormes
- Achat de points d'apport volontaire pour le verre
- Création d'un poste d'agent technique pour l'entretien de la piscine et la réalisation de travaux en régie
- Achat de 2 véhicules de service
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance et remercie la commune de Brassy et Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ d'accueillir le conseil communautaire.

Il indique les pouvoirs reçus pour cette séance.

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité Christine PIN secrétaire de séance.

Le Président soumet aux membres du conseil le procès-verbal du conseil communautaire du 13 avril 2023.

Monsieur Jean-Max GLORIFET souhaite savoir si les services de l'agence de l'eau ont été contactés concernant l'éventuel financement de l'évacuation et du traitement des déchets résiduels du lac des Settons.

Le Président répond que c'est en cours.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 13 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le Président présente les décisions prises au bureau communautaire du 30 mars dernier.

Le conseil n'émet aucune remarque sur les décisions du dernier bureau.

## 1. Finances

### 1.1. Discussion autour de l'étude sur l'harmonisation du mode de financement de la gestion des déchets

Monsieur Patrice JOLY rejoint la réunion.

Monsieur Pierre-Olivier HOFER, du cabinet Exfilo en charge de l'étude, présente le bilan de la situation actuelle et rappelle les modes de financement appliqués sur le territoire de la CCMSGSL ainsi que leurs particularités.

Il présente également les avantages et inconvénients de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Pour chacune, il ajoute la possibilité d'instituer une tarification incitative qui consiste à calculer une partie de la cotisation de chaque redevable en fonction de la production de ses déchets.

En ce qui concerne la TEOM, 2 scénarios sont envisagés : un taux unique sur l'ensemble du territoire ou 2 taux avec un taux plus élevé pour le bourg de Lormes et la commune de Château-Chinon Ville qui bénéficient de tournées supplémentaires.

Il rappelle le calendrier obligatoire de mise en place du nouveau mode de financement en fonction de la décision du conseil communautaire.

Il complète sa présentation par des projections et simulations commune par commune. Il indique également l'impact pour les contribuables et résidences secondaires de chacune d'elles.

Il termine son intervention par le bilan des différents scénarios proposés.

Monsieur Laurent COTTIN souhaite savoir comment les gîtes et locations de meublés seront facturés avec la REOM.

Il lui est répondu que ce sont les tarifs professionnels qui seraient appliqués et qu'il en existe 17 sur les communes du territoire soumises à la REOM aujourd'hui.

Monsieur Laurent COTTIN demande s'il est possible d'appliquer un plafonnement de la taxe pour les propriétaires de plusieurs logements.

Il lui est répondu qu'un plafonnement peut être mis en place seulement pour chaque propriété (en fonction de la base locative moyenne de la commune), mais pas par propriétaire.

Monsieur Laurent COTTIN considère que les bases de valeurs locatives sont injustes en fonction des habitations car elles n'ont pas été révisées depuis très longtemps.

Monsieur Pierre-Olivier HOFER indique qu'une loi prévoit une révision des bases d'imposition mais qu'aucune date n'est encore fixée pour sa mise en œuvre.

Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ s'interroge sur l'hypothèse de la REOM et souhaite savoir si les risques d'impayés sont pris en compte.

Monsieur Pierre-Olivier HOFER lui répond que la simulation présentée prend en compte une moyenne nationale d'impayés et non sur le territoire spécifiquement.

Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ souligne que la REOM implique des difficultés de mise à jour des bases de données des contribuables et qu'il s'agit d'un risque à prendre en compte.

Monsieur Eric GALLOIS acquiesce sur le problème des bases locatives et le fait que ce soit déclaratif. Il estime que concernant les impayés, la situation s'est améliorée et la REOM s'avérerait plus équitable en terme d'acceptabilité de la fiscalité. Il note que le travail est remarquable mais qu'il s'agit de moyennes qui risquent de masquer d'importantes disparités.

Monsieur Jean-Max GLORIFET s'interroge sur le tonnage réalisé sur les anciens territoires et sur la pertinence des chiffres de la simulation.

Il est répondu que les chiffres prennent en compte un aléa d'impayés et que le passage à la redevance sur l'ensemble du territoire entraînerait la nécessité d'un recrutement supplémentaire.

Monsieur Patrice JOLY rappelle qu'un groupe de travail d'élus communautaires a déjà travaillé sur le sujet. Il indique que dans le cadre des simulations TEOM, les résidents secondaires contribuent davantage au financement que dans le cadre de la REOM. Il estime qu'un plafonnement de la TEOM serait intéressant et suggère, pour la commune de Château-Chinon Ville, de lisser la mise en charge progressive sur plusieurs années afin de renforcer l'acceptabilité de la fiscalité, si un zonage était voté.

Monsieur Laurent COTTIN souligne qu'il est impossible d'individualiser la production de déchets dans certains lieux.

Madame Andrée LUTREAU insiste sur la problématique des déchets sauvages.

Monsieur Jean-Max GLORIFET interroge sur le coût des équipements nécessaires pour les aspects incitatifs.

Il est répondu qu'il est estimé à environ 700 000 €.

Monsieur André BUTTIGHOFFER s'interroge sur la mise en place de consignes pour les bouteilles en verre.

Le Président indique que certains industriels ont évoqué cette possibilité mais que rien n'est mis en place.

Monsieur Pascal RATEAU interroge sur le devenir des conteneurs présents dans les hameaux.

Le Président répond que le conseil communautaire a décidé globalement de supprimer les conteneurs collectifs pour améliorer le tri mais que les situations s'examinent au cas par cas.

Monsieur Marc BONNOT s'interroge sur la possibilité d'équilibre des budgets des communautés de communes soumises à la redevance.

Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ fait remarquer que le coût du ramassage des déchets est plus élevé dans un territoire rural peu densifié. La collecte est plus longue et les résidences secondaires, même inoccupées, sont comprises à chaque fois dans le trajet de collecte. Il insiste sur la nécessité d'équilibrer le budget déchets de la CCMSGL.

Monsieur Laurent COTTIN estime que la forte concentration de résidences secondaires limite l'installation de résidents permanents.

Monsieur Pascal RATEAU informe le conseil que la commune de Moux-en-Morvan a fait l'acquisition de 40 containers afin d'organiser et d'aider les habitants mécontents à la suite du retrait des conteneurs collectifs.

Monsieur Eric GALLOIS fait remarquer que la collecte en porte à porte implique pour les habitants de garder leurs déchets jusqu'à la veille de la collecte. Il insiste sur la nécessité de vente de bacs de la CCMSGL et d'une communication adaptée.

Le Président précise que même si tous les habitants possédaient un container, il serait possible de diminuer les sacs jaunes mais pas les roses. Ces aspects doivent être débattus en commission.

Madame Marie-Christine GROSCHE signale les difficultés rencontrées par certains habitants, notamment les personnes âgées et les résidences secondaires, concernant les containers individuels qu'ils doivent sortir puis rentrer.

Monsieur Christian PAUL souligne que la communauté de communes réalise une bonne communication en matière de tri des déchets et insiste sur la nécessité d'une communication unifiée par la CCMSGL.

Il s'interroge sur les dispositifs incitatifs et souhaite savoir s'il y a des retours d'expériences dans d'autres collectivités.

Monsieur Pierre-Olivier HOFER répond que l'objectif principal est la mise en place d'un mode de financement pour répondre aux obligations légales. Le dispositif incitatif peut être appliqué dans un deuxième temps. Il précise que ce système peut induire une augmentation des coûts si la marge de manœuvre au niveau du tri est limitée.

Monsieur Jean-Max GLORIFET considère que la possibilité de lisser la mise en place du nouveau mode de facturation sur plusieurs années est intéressante pour la commune de Château-Chinon Ville. Il indique qu'il ne devrait pas y avoir de taux différents pour Château-Chinon Ville même si la commune bénéficie de ramassages supplémentaires car il y a moins de kilomètres à faire pour ces tournées.

Madame Marie-Christine GROSCHE indique que si l'on met un taux unique car il y a moins de kilomètres sur Château-Chinon Ville, cela reviendrait à prendre en compte les particularités de chaque commune et défavoriser les communes avec beaucoup de hameaux par exemple.

Monsieur Pierre-Olivier HOFER souhaite connaître les objectifs de sa prochaine présentation et quels scénarios retravailler.

Il lui est demandé d'approfondir son travail en ce qui concerne le scénario TEOM :

- Envisager des projections sur un potentiel plafonnement de la TEOM au double de la moyenne de la valeur locative communale (un rapprochement avec les services fiscaux sera obligatoire pour obtenir des simulations).
- Travailler sur le zonage de la TEOM :
  - Affiner les zones de collecte en double tournée ;
  - Détailler les avantages et inconvénients d'un double taux, suivant les rythmes de collecte ;
  - Envisager la progressivité du taux sur Château-Chinon Ville en cas de taux différencié.

Le Président clôt le débat et remercie Monsieur Pierre-Olivier HOFER. Il indique que le prochain groupe de travail se réunira le 19 juin et le prochain conseil communautaire le 6 juillet prochain à ce sujet.

Il rappelle que trois agents de la CCMSGL sont à la disposition des communes pour toute question relative à la gestion des déchets (la chargée de mission environnement et les deux conseillères déchets).

## 2. Développement

### A – Santé

#### **2.1. Prise en charge du loyer du médecin de la Maison de santé de Château-Chinon après son départ afin de ne pas faire porter cette charge sur les autres professionnels de santé**

Le Président rappelle au conseil communautaire que depuis 2020, et à la suite du départ d'un des 2 médecins de la maison médicale de Château-Chinon, la communauté de communes déduit son loyer de 307,40 € mensuel du loyer global demandé à la Société Civile de Moyens afin de ne pas faire peser cette charge sur les autres professionnels de santé.

Il propose, de la même manière, de déduire le loyer du dernier médecin ayant récemment acté son départ, soit 307,40 € mensuels, à l'issue de sa période de préavis de 6 mois, et dans l'attente de l'installation d'un autre médecin, pour ne pas faire porter cette charge sur les autres professionnels de santé.

Pour information, le budget Maison médicale de Château-Chinon est excédentaire chaque année en fonctionnement d'environ 6 000 €.

A la suite de cette décision, un courrier sera envoyé à tous les professionnels de la maison de santé de Château-Chinon et une rencontre leur sera proposée.

Monsieur Jean-Max GLORIFET informe le conseil qu'un médecin qui avait déjà fait de l'intérim à Château-Chinon va revenir et évoque la problématique du secrétariat de la Maison de santé.

Le Président indique qu'une réunion sera organisée à ce sujet.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité et au scrutin public la proposition de réduction de loyers.



## B- Culture

### 2.2. Information sur la programmation de la première réunion publique dans le cadre du lancement de la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du tribunal de Château-Chinon

Monsieur Daniel MARTIN rappelle au conseil communautaire que dans le cadre du projet de création d'un tiers-lieu dans l'ancien tribunal de Château-Chinon, il a été décidé, lors du conseil communautaire du 27 février dernier :

➤ de rechercher les financements nécessaires à la réalisation du projet. Des dossiers de demandes de subventions sont en cours de dépôt auprès de la Région, du Département, de l'Europe et du SIEEEN. Une subvention d'un montant de 476 000 € a d'ores et déjà été attribuée au titre du Fonds Vert mis en place par l'Etat.

➤ de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Une première réunion de travail avec les élus et toutes les structures désireuses de s'engager dans le projet est prévue **le jeudi 22 juin prochain en fin d'après-midi sur place**. Seront à l'ordre du jour un point d'étape, un calendrier, la gouvernance, un nom du lieu et les chantiers participatifs.

Le conseil communautaire prend note de ces informations.

## C- Agriculture

### 2.3. Projet de reprise de l'atelier-traiteur le Gourmet en Morvan en partenariat avec plusieurs structures

Monsieur Patrice JOLY rappelle au conseil communautaire que la communauté de communes s'est engagée depuis 2022 dans un projet d'Alimentation locale et réfléchit notamment à développer un approvisionnement de la restauration collective en permettant aux acteurs du territoire d'être en mesure de répondre à cette demande spécifique.

Le traiteur le Gourmet du Morvan situé sur la ZA de Chaligny à Saint Hilaire en Morvan cherche un repreneur et la communauté de communes l'accompagne dans ses démarches.

Des éleveurs porcins ont récemment contacté la collectivité pour évoquer la carence d'outils de transformation en ce qui concerne la production de conserves. Ils souhaiteraient, en raison de sa position centrale sur le territoire, s'investir sur la reprise de cet outil traiteur à Saint Hilaire.

L'EPLEFPA de Château-Chinon est également à la recherche d'un lieu-test pédagogique pour ses étudiants en maraîchage biologique. Or la CCMSGL possède 5 hectares d'espaces agricoles sur la ZA de Chaligny. Le lycée agricole (pour le brevet professionnel maraîchage agrobiologique) serait également intéressé de permettre à ses étudiants de transformer les productions issues de ce lieu test à vocation pédagogique via l'utilisation des locaux du Gourmet en Morvan et cherche à développer sa gamme de produits à destination de la restauration collective.

D'autres acteurs pourraient également être intéressés par l'utilisation de cet outil à des fins pédagogiques (lycée des métiers François Mitterrand) et seraient susceptibles de produire des denrées à destination de la restauration collective.

Un débat est engagé sur ces offres et il en ressort que la création d'une cuisine centrale pour les cantines, les restaurateurs, les centres sociaux notamment serait plus adaptée.

Monsieur Patrice JOLY indique que c'est un projet réalisable et très intéressant mais que le portage et le financement seront lourds et qu'une société d'économie mixte devra être certainement créée.

Monsieur Christian PAUL indique que ce projet pourrait être en lien avec le projet de légumerie du Département de la Nièvre.

Monsieur Patrice JOLY indique que la CCMSGL a écrit au Département récemment dans ce sens.

Le Président propose donc au conseil communautaire d'étudier un projet de création d'une cuisine centrale. Afin de travailler sur ce nouvel objectif, il propose également la création d'un groupe de travail dédié.

Le conseil communautaire approuve à la majorité et au scrutin public d'étudier le projet de création d'une cuisine centrale.

Vote	Pour :	43 voix
(au scrutin public)	Contre :	0 voix
	Abstention :	4 voix Mesdames Sandrine DURAND, Christiane GADREY, Yasemin DOGAN-KUKUK (ayant donné pouvoir à André BUTTIGHOFFER) et Monsieur André BUTTIGHOFFER.

## D – Mobilité

### **2.4. Retour sur la journée "Mobilités" organisée par le Pays Nivernais Morvan et création d'une commission mobilité**

Madame Marie LECLERCQ rappelle au conseil que la communauté de communes détient la compétence "mobilité" mais que cette thématique n'a pour l'instant pas fait l'objet d'un travail approfondi.

La journée "mobilités" organisée par le Pays Nivernais Morvan le vendredi 5 mai a permis de donner des pistes de réflexions et de travail. Il a été notamment question de la création d'un syndicat constitué d'intercommunalités à l'échelle du Département de la Nièvre afin de reprendre la gestion des transports scolaires, aujourd'hui gérés par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le Président propose au conseil communautaire de donner son accord de principe sur le financement d'une étude menée par le Département concernant la mise en œuvre de la compétence mobilité et d'une éventuelle adhésion à un syndicat à créer.

Afin de définir un plan d'actions autour de la mobilité, il propose également de créer une commission "mobilité" qui pourra être composée d'élus communautaires et municipaux et de toute autre personne ayant une compétence en la matière ou menant des actions sur ce sujet.

Les élus intéressés sont appelés à s'inscrire à cette commission.

Monsieur Christian PAUL rappelle le contexte et les enjeux de cette démarche et précise qu'elle ne pourra voir le jour que si suffisamment de communautés de communes sont intéressées.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité et au scrutin public de donner son accord de principe sur le financement d'une étude menée par le Département.

Le conseil communautaire approuve également la création d'une commission mobilité. Tout élu communautaire ou municipal intéressé pourra y participer.

## **2.5. Point sur la reprise de la piscine de Château-Chinon et le gymnase de Lormes**

Monsieur Daniel MARTIN rappelle au conseil communautaire que lors de la réunion du 3 février dernier, il a été décidé du transfert de la piscine de Château-Chinon et du gymnase de Lormes à la CCMSGL au 1<sup>er</sup> mai 2023.

L'ensemble des contrats afférents ont ainsi été transférés des 2 communes à la CCMSGL.

En ce qui concerne les tarifs de la piscine le tarif a été unifié à 3,50€ l'entrée pour les particuliers, quel que soit leur lieu de résidence.

Le passage de relais entre la commune et la communauté de communes entraîne un délai non compressible de 15 jours pour l'ouverture de la régie comptable de la piscine.

Pour ne pas pénaliser les usagers, ils ont été accueillis gratuitement pendant la période du 2 au 16 mai.

En ce qui concerne les travaux de réhabilitation-reconstruction du gymnase de Lormes, une première réunion du groupe de travail est prévue le 25 mai prochain.

Le conseil communautaire prend note de ces informations.

## **3. Environnement**

### **3.1. Achat de Points d'Apport Volontaire pour le verre**

Le Président rappelle que la communauté de communes dénombre 115 Points d'Apport Volontaire (PAV) pour le verre sur l'ensemble de son territoire. En 2022 et en ce début d'année 2023, une dizaine de colonnes a été remplacée car leur état ne permettait plus une collecte dans de bonnes conditions.

Conformément aux mesures actées lors du conseil communautaire du 14 octobre 2022, dans le cadre du renouvellement nécessaire du parc de Points d'Apport Volontaire pour le verre, des devis ont été sollicités auprès de plusieurs fournisseurs pour l'acquisition de colonnes en acier avec impression d'image sur deux façades.

L'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise STCM d'un montant de 16 488 € HT pour 9 PAV.

Il propose au conseil communautaire de lui donner pouvoir pour signer le contrat afférent.

Madame Martine DAOUST souhaite savoir s'il est possible de prévoir des bacs de rétention sur les PAV pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le nettoyage.

Le Président répond que cette suggestion est intéressante et sera étudiée.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité et au scrutin public de donner pouvoir au Président pour l'achat de ces PAV.

## **4. Services techniques**

### **4.1. Création d'un poste d'agent technique pour l'entretien de la piscine et la réalisation de travaux en régie**

Le Président informe le conseil communautaire que la gestion de la piscine de Château-Chinon nécessite un temps d'entretien des machineries d'environ 9h par semaine, du temps supplémentaire en cas de dysfonctionnement et un temps complet de présence sur 2 semaines pendant les 2 vidanges annuelles, ce qui correspond à environ 1/3 temps annualisé.

Publication  
le .....13.07.2023.....



Jusqu'en septembre, la CCMSGL a conventionné avec la commune de Château-Chinon Ville pour la mise à disposition d'un agent technique pour la réalisation de ces différentes missions.

En parallèle, de nombreux petits travaux (maçonnerie, électricité, chaufferie, peinture...) qui pourraient être effectués en régie sont réalisés par des entreprises chaque année ou ne sont pas réalisés alors que certains bâtiments nécessiteraient plus d'entretien, faute de temps d'agent suffisant.

Il propose de créer un poste d'agent technique pour l'entretien technique de la piscine et la réalisation de travaux en régie sur le patrimoine de la collectivité à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité et au scrutin public la création d'un poste d'agent technique.

#### **4.2. Achat de 2 véhicules de service**

Le Président informe le conseil communautaire que 2 véhicules utilitaires de service sont nécessaires au bon fonctionnement des équipes techniques. Les crédits nécessaires avaient été inscrits dans le budget 2023 dans la section de fonctionnement dans la perspective d'une location.

L'attente actuelle pour la mise à disposition de ces véhicules est de plusieurs mois et les besoins sont urgents.

Il propose au conseil communautaire de remplacer la location de 2 véhicules de service par l'achat de 2 véhicules de service d'occasion et de lui donner pouvoir pour conclure ces achats.

Les montants seront équivalents mais une décision modificative sera nécessaire.

Monsieur Pascal RATEAU indique qu'un prestataire propose la mise à disposition gratuite de véhicules avec de la publicité.

Le Président l'informe que cette solution pourrait être à l'étude.

Monsieur André BUTTIGHOFFER fait part de l'expérience de la Mairie de Château-Chinon qui a testé ce dispositif mais vite abandonné car le prestataire n'était pas sérieux.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité et au scrutin public de donner pouvoir au Président pour l'achat de deux véhicules d'occasion.

## **5. Questions diverses**

### **5.1. Projet de vente d'un bâtiment à la ZA de Lormes**

Monsieur Patrice GRIMARDIAS informe le conseil communautaire que Monsieur THUILLARD qui loue un bâtiment sur la ZA de Lormes pour son entreprise de menuiserie souhaite l'acheter. Il propose qu'on examine le prix de vente. Cette question sera débattue au prochain conseil communautaire.

### **5.2. Transfert compétence eau**

Monsieur Laurent COTTIN rappelle au conseil communautaire que le transfert de la compétence eau aux communautés de communes doit intervenir maximum au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et que des modalités conventionnelles de gestion au niveau communal existent.

Le conseil est informé que les services de la CCMSGL travaillent actuellement sur ces différentes hypothèses.

### 5.3. Lac des Settons

Monsieur Pascal RATEAU informe le conseil communautaire qu'un collectif de professionnels s'est créé au lac des Settons concernant notamment la vidange et les règles de navigation différentes entre professionnels et particuliers sur le lac cet été. Il souhaite connaître la position de la CCMSGL sur ce sujet.

Il indique également que la sous-préfecture a sollicité la mairie pour l'ouverture de la baignade à la Cabane verte mais que cela engendre des frais d'analyses d'eau.

Il souhaite également que le label Pavillon bleu attribué à la plage situé à proximité de la base Activital sur la commune de Montsauche-les-Settons puisse porter sur tout le lac.

Il lui est répondu que les règles de navigation sur le lac des Settons sont fixées par arrêté préfectoral. En ce qui concerne les analyses d'eau, cette question a déjà été évoquée pour les lacs de Pannecière et de Saint Agnan et les frais reviennent aux communes.

Madame Marie LECLERCQ indique que le label Pavillon Bleu ne vaut que pour une plage et ne peut être attribué à l'ensemble du lac mais qu'un dossier pourrait être déposé par la mairie de Moux-en-Morvan pour la plage de la cabane verte.

Les débats étant achevés, le Président lève la séance à 22h20.

Le Président

René BLANCHOT



Le secrétaire

Christine PIN



**Annexe :** Les délibérations votées en cours de la séance sont disponibles sur le site Internet de la Communauté de Communes : [www.ccmorvan.fr](http://www.ccmorvan.fr)